



**Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES**

Paris le 20 octobre 2016

Mme Alexandra CORDEBARD, Maire Adjoint
Chargée des Affaires Scolaires
5, Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris

Madame,

Notre Syndicat CGT des Animateurs de la Ville de Paris souhaite vous interpeller sur la journée du lundi 2 janvier 2017. Comme vous le savez, le rectorat de Paris a décidé d'accorder cette journée aux enseignants, leur accordant de fait, une journée chômée.

La ville de Paris souhaiterait ouvrir les centres de loisirs ce jour, afin d'assurer une continuité du service public. Notre Syndicat CGT pense que dans les faits, cette journée sera massivement désertée par les jeunes parisiens. D'autre part, nous voulons attirer votre attention sur le fait que les animateurs-trices ont été fortement impliqués-es dans le bon fonctionnement du service public auquel ils-elles sont attachés-es

A plusieurs reprises, vous avez salué publiquement leur implication. La CGT Animateurs vous demande donc d'accorder une journée chômée le lundi 2 janvier 2017 aux animateurs-trices. La Ville de Paris peut prendre la décision de fermer les centres de loisirs ce jour.

Ce geste serait apprécié par les personnels d'animation (qui ne bénéficieront ni du 25 décembre 2016 ni du 1^{er} janvier 2017) sans pour autant, nous le pensons, poser des problèmes majeurs aux familles.

Cordialement

Pour le Syndicat CGT Animateurs

Le Secrétaire Général

Thierry BONUS

Copie pour information à Mme Virginie DARPHEUILLE, Directrice des Affaires Scolaires

Copie aux équipes d'animation de la Ville de Paris